



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
05/04/19

Dossier complet le :
05/04/19

N° d'enregistrement :
F-076-19-C-0037

1. Intitulé du projet

Installation d'une centrale mobile d'enrobage sur une aire appartenant à ASF (Autoroute du Sud de la France) sur la commune de Deyme (31) - à proximité de l'Aire de service de Toulouse Sud

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MALET GRANDS CHANTIERS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Laurent SABATIER (Directeur de l'agence Grands Chantiers)
Emilie SENNOUR (Responsable QPE de l'agence)

RCS / SIRET

3 0 2 6 9 8 8 7 3 0 0 0 1 5

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	2521.1 Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud (A) 4801.2 Dépôts de houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses (D) 2915.2 Procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles lorsque la température d'utilisation est inférieure au point éclair des fluides, si la quantité totale de fluides présente dans l'installation (mesurée à 25 °C) est supérieure à 250 l

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'une centrale mobile d'enrobage à chaud de manière temporaire (production discontinue sur 3 ans) pour une production de 247 500 t. Cette installation servira à la réalisation des travaux d'élargissement de l'Autoroute A61 à 2x3 voies entre la bifurcation A61/A66 et l'Aire de service de Port Lauragais. L'Entreprise MALET réalisera les travaux de chaussées.

La centrale d'enrobage sera implantée sur une Aire appartenant à appartenant à ASF (Autoroute du Sud de la France), localisée Section ZB du plan cadastral, lieu-dit « LE PARC », commune de DEYME (31).

Cette aire ne dispose pas de numéro parcellaire, mais elle est entourée d'une part des parcelles N°0056 Section ZA et 0001, 0002, 0003, 0004 et 0007 de la Section ZB, commune de DEYME, et d'autre part de l'Autoroute A61 (Autoroute des Deux Mers).

L'installation se fera sur un terrain déjà préparé et ayant déjà reçu ce type d'installation. Des travaux d'aménagement sont à prévoir notamment pour l'écoulement des eaux de ruissellement et la mise en place de dispositifs en cas de pollution (fosse périmétrique et débouchoir/débourleur pour le traitement des eaux susceptibles d'être polluées)

4.2 Objectifs du projet

L'installation d'une centrale mobile d'enrobage à chaud de manière temporaire pour 6 mois renouvelable 1 fois (souhait de pouvoir avoir une production discontinue sur 3 ans). Cette centrale servira à la fabrication d'enrobés à chaud dans le cadre des travaux d'élargissement à 2x3 voies de l'Autoroute A61 entre la bifurcation A61/A66 et l'Aire de service de Port Lauragais.

L'installation sera installée sur une aire appartenant à ASF (Autoroute du Sud de la France) qui facilitera le transit des camions d'enrobés vers le chantier, mais également l'approvisionnement des granulats par l'autoroute A66 puis A61 depuis Saverdun.

Les camions emprunteront les accès de service de ASF et ne transiteront pas par les dessertes locales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux et l'exploitation de la centrale d'enrobage sont prévus de la manière suivante (la préparation et l'installation devrait durer de 2 à 3 semaines) :

- 1 - Réalisation d'un fossé périphérique étanché en point bas de l'aire (permettant également la récupération des eaux de pluie) et mise en place du débourbeur/déshuileur en amont du bassin de rétention
- 2 - Réalisation d'un bassin de rétention dimensionné pour permettre de récupérer également les eaux en cas d'incendie (dimensionnement de 52m³)
- 3 - Etanchéification du fossé + bassin de rétention afin de récupérer toutes les eaux de ruissellement
- 4 - Transfert des "colis" de la centrale vers le site par voie routière (convoi exceptionnel)
- 5 - Montage de la centrale d'enrobage (1 semaine)
- 6 - Tests, réglages et étalonnage de la centrale (1 semaine maximum)
- 7 - Réception de montage de l'installation (sécurité) et vérification de conformité par rapport au futur arrêté préfectoral

En parallèle, réalisation des stocks de granulats pour les besoins du chantier. Ceux-ci se feront avant et pendant l'installation. Il n'y aura pas de co-activité entre les travaux de l'aire ainsi que la mise en stock.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Démarrage des travaux de chaussées du chantier A61 prévus : semaine 14, 1er Avril 2019

Périodes de production envisagées : avril à juin 2019
(Hors intempéries)

septembre à décembre 2019
mars à mai 2020
septembre à décembre 2020
février 2021
avril à juin 2021
octobre à décembre 2021

Approvisionnement des granulats en amont et pendant les périodes de production.

Le nombre de salariés assurant le fonctionnement de la centrale sera au nombre de quatre à cinq : un chef de poste, un pupitreux, un conducteur d'engins, une personne chargée de la bascule et un manœuvre.

La centrale produira au maximum 2 500 t/jour d'enrobés suivant les besoins du chantier.

Les livraisons de bitume et de consommables s'effectueront de jour entre 06H00 et 20H00.

La fabrication des enrobés se fera de jour et de nuit. Il ne devrait pas y avoir de travaux les samedis, dimanches et jours fériés.

Travaux de jour : entre 07h00 et 19h

Travaux de nuit : entre 19h et 7h00

Le volume d'activité dépendra des besoins en enrobés du chantier.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Notre projet est soumis à autorisation environnementale au titre des ICPE

4° Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11.

Notre projet n'est pas soumis à une évaluation d'incidences Natura 2000 car en dehors du secteur.

Notre installation sera implantée sur une aire déjà existante sur une aire appartenant à ASF et ayant déjà accueillie des installations similaires.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie utilisée pour la centrale uniquement :	2500m ²
Superficie utilisée pour les stocks de granulats :	14500m ²
Superficie totale du projet (centrale + stock)	17000m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Section ZB du plan cadastral, lieu-dit « LE PARC », commune de DEYME (31450).

Cette aire ne dispose pas de numéro parcellaire, mais elle est entourée d'une part des parcelles N°0056 Section ZA et 0001, 0002, 0003, 0004 et 0007 de la Section ZB, commune de DEYME, et d'autre part de l'Autoroute A61 (Autoroute des Deux Mers).

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1 ° 3 2 ' 5 3 " 73 Lat. 4 3 ° 2 9 ' 1 7 " 03

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Notre projet concerne directement la commune de Deyme.

Notre installation est soumise à autorisation pour la rubrique 2521.1 avec un rayon d'affichage de 2km. Les communes concernées sont : CORRON SAC, POMPERTUZAT, MONTLAUR et DONNEVILLE.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique ou Faunistique, ZNIEFF de Type I "BORDS DU CANAL DU MIDI DE CASTANET-TOLOSAN A AYGUESVIVES", située à 160m à l'Ouest du projet de l'autre côté de l'Autoroute A61 qui nous sépare. Cette zone a une fonction de régulation hydraulique et d'habitat pour les populations végétales.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières départementales de plus de 3 millions de véhicules par an de Janvier 2016 pour le département de la Haute-Garonne (31). Notre projet ne sera pas une source d'impact supplémentaire étant donné notre proximité à l'autoroute A61. Par ailleurs, il n'y a pas d'habitations à proximité immédiate du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y a 2 sites dans un rayon de 30 km autour de Deyme à être classés par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité : Canal du Midi (150m à l'Ouest de l'autre côté de l'Autoroute A61) et les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondations approuvé (sur le bassin de l'Hers-Mort «moyen» 31DDT20150073) PPR Sécheresse approuvé (31DDT20060005) pour le mouvement de terrains PCS Plan Communal de Sauvegarde en référence au PPI Plan Particulier d'Intervention élaboré par le Préfet de la Haute-Garonne => concerne le barrage de la Ganguise. Le site est dehors des zones inondables PPRN Inondations Approuvé le 21/01/2014 PPR Sécheresse Approuvé le 01/10/2013 PCS version 3 du 16/07/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site Basol il n'y a pas de site pollué sur la commune de Deyme. Le site georisques.gouv.fr (Basias) fait référence sur le site à d'anciennes industries Code MPY3110054 (SCR, (avant) MALET, (avant) SACER, (avant) JEAN BERNARD / centrale d'enrobage à chaud).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE Midi-Pyrénées
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à 10km à l'ouest de notre implantation : - Vallée de la Garonne de Muret à Moissac (FR7312014) - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste (FR7301822)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Canal du Midi (150m à l'Ouest de l'autre côté de l'Autoroute A61), site classé par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation en eau correspond : • aux besoins sanitaires pour le personnel. Des sanitaires sont présents sur site. A raison de 80 litres d'eau par personne, la consommation journalière maximale sera de l'ordre de 0,4 m3. Cette eau proviendra d'une réserve en eau de 1000 l sur la centrale, non raccordé au réseau public, • aux besoins en eau potable pour le personnel. L'eau est amenée sous forme de bouteilles d'eau minérale, • aux besoins de fonctionnement de la centrale. L'unité d'enrobage ne
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface de la zone d'installation de la centrale est déjà étanchée pour éviter le risque de pollution des sols.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme est déjà stabilisée, traitée et a déjà accueillie le même type d'installation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme est déjà stabilisée, traitée et a déjà accueillie le même type d'installation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa amiante : nul à très faible Risque Retrait-gonflement des sols argileux : aléa faible Risque Radon : potentiel de catégorie 1 (faible) Risque séismes : aléa 1 (très faible) Risque Mouvement de terrain : commune concernée par un PPRN Sécheresse Risque Inondations : hors zone aléa inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de risque sanitaire a déjà été réalisée sur cette installation (centrale RF500) en août 2012 sur la commune d'Ambazac (87).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les camions d'enrobés transiteront par les accès de service ASF, puis l'autoroute A61 directement pour arriver sur la zone de chantier. En ce qui nous concerne, le trafic lié à notre activité se répartit de la façon suivante : - apport de filler : 1 rotation par jour au maximum, - apport de bitume : 4 rotations par jour au maximum, - apport en granulats : 40 rotations par jour au maximum, - apport de fuel lourd TBTS : 1 rotation par semaine maximum.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Comme toutes les installations classées, le site est soumis au texte de l'arrêté du 23/01/1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement. Cet arrêté fixe les seuils d'émergence sonore à ne pas dépasser, en limite des zones à émergence réglementée. Pour permettre le respect de ces valeurs, les niveaux de bruit en limite de propriété de l'installation ne doivent pas être supérieurs à 70 dB(A) le jour et 60 dB(A) la nuit, sauf si le bruit résiduel est supérieur à ces chiffres

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le bitume chaud au niveau du tambour peut entraîner une légère odeur comparable à l'odeur d'une route par forte chaleur. Ce phénomène peut être plus prononcé lorsque le bitume est malaxé, comme il l'est au niveau du tambour.</p> <p>L'enrobé aussi peut être la source d'une odeur, tout comme les différents gaz émis (gaz d'échappement, gaz de combustion). Par contre, tous les autres produits utilisés sont inodores (exemple : granulats, sables) ou stockés en trop petite quantité pour être perceptibles (exemple : les</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En ce qui concerne les émissions lumineuses, les projecteurs de l'installation seront orientés de manière à projeter leurs faisceaux lumineux vers le sol. Les réglages des projecteurs se feront sur site en fonction des besoins. Ces émissions ne modifieront pas de façon sensible les conditions actuelles car les émissions respectent les normes en vigueur, le merlon périphérique et la végétation feront écran et l'utilisation de cellule photosensibles permettra de limiter les émissions.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>1- Les fumées 1.1- La chaudière de réchauffage La chaudière de réchauffage fonctionne au fuel domestique ou au GNR. Ce combustible est comparable au gasoil utilisé par les véhicules automobiles. Sa combustion peut entraîner des rejets en SO₂, NO_x et CO. 1.2- La cheminée d'évacuation du dépoussiéreur Le tambour sécheur est équipé d'un brûleur qui fonctionne au fuel lourd.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'installation de la centrale n'aura aucun effet direct notable sur le sol. Il se développera à l'intérieur d'un site qui a été décapé et aménagé afin de réceptionner les installations (empièchement, terrassement, imperméabilisation des zones des cuves et des zones de circulation). Les principaux risques de pollution des sols sont liés : * à des déversements d'hydrocarbures suite à une fuite accidentelle (fuel, huile, bitume) sur le chargeur, les engins ou les cuves, * à des déversements d'autres produits présents sur le site (graisses,</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cf. chapitre précédent</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>1- Les refus de fabrication Génération : ces déchets sont produits lors du démarrage et à la fin de la fabrication. Ils correspondent à des mélanges mal dosés. On y retrouve les « blancs » (mélange de sables et graviers non enrobés) et les « noirs » (mélange de sables et graviers avec surdosage de bitume). Il y aura environ 110 à 130 t de refus pour 11 000 t fabriquées. Mode de conditionnement : ces rebuts seront stockés sur l'aire de fabrication à côté des stocks de granulats sur le site. Ces mélanges</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale sera implantée sur une aire appartenant à ASF le long de l'autoroute A61.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'installation est placée à l'opposée et de manière éloignée afin de ne pas avoir d'effets cumulés avec la station service de l'aire de repos.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. annexe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous paraît pas utile de réaliser une évaluation environnementale du fait des éléments communiqués dans les chapitres précédents. On notera également que l'implantation de la centrale se fera sur une aire ASF déjà aménagée et ayant déjà accueillie des installations similaires (y compris notre centrale d'enrobage). De plus, cette aire est dédiée à l'exploitation de l'autoroute A61 pour laquelle nous réalisons les travaux d'élargissement de l'Autoroute A61 à 2x3 voies entre la bifurcation A61/A66 et l'Aire de service de Port Lauragais.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 - annexe complément chap 6.4 8 - Avis propriétaire ASF => complément chap. 1 9 - Plan cadastral => complément chap. 4.6 10 - Descriptif technique centrale RF500 => complément chap. 4.6 11 - Plan détaillé centrale PE17 (RF500) avec légende => complément chap. 4.1 12 - Gestion es eaux incendie => complément chap. 4.3.1 13 - Annexe chap. 3 - rubriques de la nomenclature ICPE => complément chap. 3

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Toulouse

le, 06/03/2019

Signature



Laurent SABATIER
Directeur de l'Agence Grands Chantiers